



MAIRIE DE
SAINT-CAPRAIS
03190 – ALLIER

Saint-Caprais, mardi 13 avril 2021

Tél : 04 70 06 82 75
mairie-st-caprais@orange.fr

Compte rendu de la séance du 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

D 2019-02-01 Approbation et vote du Compte Administratif 2020

D 2019-02-02 Approbation et vote du Compte de Gestion

D 2019-02-03 Affectation des résultats 2020

D 2019-02-04 Répartition des subventions privées

D 2019-02-05 Détermination des taux d'imposition 2021

D 2019-02-06 Actualisation des tarifications : Salle des fêtes

D 2019-02-07 Budget primitif de l'exercice 2021

Questions Diverses et portés à connaissance.

L'an deux mil vingt et un le huit avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CAPRAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Madame Marie de NICOLAY.

Date de la convocation : 31 mars 2021

Séance à huis-clos (Covid 19)

Présents : Mesdames Marie de NICOLAY, Nathalie ROUGIER et Messieurs Denis CHAMBON, Bernard de NICOLAY, Marc CHOJNOCKI, et Ludovic VITOUX.

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

Monsieur Denis CHAMBON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

D 2019-02-01 Approbation et vote du Compte Administratif 2020

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie de NICOLAY,
vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	9 994,78
	Réalisé :	9 994,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	9 994,78
	Réalisé :	11 564,45
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	107 089,69
	Réalisé :	90 376,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	107 089,69
	Réalisé :	102 320,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 569,67
Fonctionnement :	11 943,85
Résultat global :	13 513,52

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Caprais

Le Maire Marie de NICOLAY

D 2019-02-02 Approbation et vote du Compte de Gestion

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par Madame Allier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Caprais

Le Maire Marie de NICOLAY

D 2019-02-03 Affectation des résultats 2020

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Marie de NICOLAY, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, le 08 avril 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	458,98
- un excédent reporté de :	12 402,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 943,85
- un excédent d'investissement de :	1 569,67
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 569,67

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	11 943,85
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 943,85
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 569,67

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-CAPRAIS

Le Maire Marie de NICOLAY

D 2019-02-04 Répartition des subventions privées

Madame le Maire donne lecture, pour information, de la liste des subventions que la commune avait attribuées aux associations au cours de l'exercice 2020.

Elle demande au conseil municipal de définir les subventions qu'il souhaite allouer pour l'année 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (6 voix pour) :

- DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Total : 465 € alloués aux associations :

- 100 € pour l'Amicale Donneurs de Sang
- 100 € pour l'Amicale Sapeurs-Pompiers
- 15€ pour l'Association des Pays de Tronçais
- 250 € pour les Z'Amis de Saint-Caprais

D 2019-02-05 Détermination des taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Pour 2021, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental 2020 s'élevant à 22.87 % et le taux communal à 9 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 31.87%. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. En effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.87 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): 35.80 %

D 2019-02-06 Actualisation des tarifications : Salle des fêtes

Madame le Maire rappelle les tarifications des locations de la salle des fêtes en vigueur depuis 2009, à savoir :

Location pour les associations de la commune	0€
Location pour les habitants de la commune	90€
Location pour les jeunes de moins de 30 ans de la commune	60€
Location pour un vin d'honneur	30€
Location pour les associations et particuliers hors de la commune	120€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (6 voix pour) :

- DECIDE de conserver ces tarifs pour l'année 2021.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

D 2019-02-07 Budget primitif de l'exercice 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 30 106,30

Recettes : 30 106,30

Fonctionnement

Dépenses : 106 751,26

Recettes : 106 751,26

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 30 106,30 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 30 106,30 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 106 751,26 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 106 751,26 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Questions Diverses et portés à connaissance :

- La boucle de Tronçais a été reportée à une date ultérieure encore indéfinie.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 avec seulement le Maire et le porte-drapeau.
- Le logement communal au-dessus de la mairie a été reloué au mois de mars.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22H45.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Pages
<u>D 2019-02-01</u>	<u>Approbation et vote du Compte Administratif 2020</u>	2
<u>D 2019-02-02</u>	<u>Approbation et vote du Compte de Gestion</u>	2
<u>D 2019-02-03</u>	<u>Affectation des résultats 2020</u>	3
<u>D 2019-02-04</u>	<u>Répartition des subventions privées</u>	3
<u>D 2019-02-05</u>	<u>Détermination des taux d'imposition 2021</u>	4
<u>D 2019-02-06</u>	<u>Actualisation des tarifications : Salle des fêtes</u>	4
<u>D 2019-02-07</u>	<u>Budget primitif de l'exercice 2021</u>	5

De NICOLAY Marie
Le Maire

EMARGEMENT
VITOUX Ludovic

CHOJNACKI Marc

ROUGIER Nathalie

De NICOLAY
Bernard

CHAMBON Denis